



Landivisiau Doit Dire Non à La Centrale  
4, Impasse des écureuils  
29400 LANDIVISIAU

### **Lundi 25 février : Victoire juridique et détermination face à l'intimidation !**

Ce lundi 25 février, le Conseil d'État a rendu sa décision sur le recours de l'association Force 5 contre l'arrêté de Delphine Batho du 10 janvier 2013, qui autorisait la société Direct Énergie Génération à exploiter une centrale à gaz à Landivisiau (29). Cette décision est une victoire pour Force 5 et les opposants à ce grand projet inutile et dangereux, et un tournant dans la lutte ! **Le Conseil d'État a en effet reconnu l'intérêt à agir de l'association environnementale.** Le dossier sera donc de nouveau jugé, **sur le fond cette fois**, par la cour administrative d'appel de Nantes. Cette décision prouve que nous avons raison de nous battre contre ce projet, sur tous les terrains : par les recours juridiques, par nos actions de sensibilisation et par notre présence quotidienne sur le terrain pour s'opposer au démarrage des travaux.

La manifestation du 23 février, qui a rassemblé 1000 personnes à Landivisiau a montré que **les citoyens ne veulent pas de ce projet climaticide et du gaspillage d'argent public** à l'heure où la lutte contre le changement climatique est urgente et où l'État ne met pas les moyens nécessaires pour la sobriété énergétique et le développement des énergies renouvelables.

Ce même 25 février, étrange coïncidence, Jean-Yves Quémeneur, président de Force 5, a été convoqué à la gendarmerie de Landivisiau. On lui reproche une « entrave concertée, et avec violence ou voie de fait, à l'exercice de la liberté du travail », le 24 janvier, alors que les travaux de dépollution venaient de débuter. Ce n'était pourtant pas Force 5 qui était à l'initiative de cette mobilisation !

On lui reproche aussi « d'avoir organisé une manifestation sur la voie publique sans déclaration », lors de la venue sur site, le 20 février, de Damien Carême, maire EELV de Grande-Synthe. Jean-Yves Quémeneur et son association Force 5, par le travail sans relâche qu'ils ont abattu contre le projet de centrale dérangeant ! Et il fait donc face à de lamentables tentatives d'intimidation le jour où le Conseil d'État reconnaît l'intérêt à agir de Force 5 ! Mais nous sommes tous soudés et déterminés ! C'est ainsi qu'une cinquantaine d'opposants étaient présents devant la gendarmerie ce lundi matin pour soutenir Jean-Yves Quémeneur. Faute d'avoir pu se faire assister d'un avocat, il est à nouveau convoqué le 13 mars à la gendarmerie de Landivisiau.

**L'association « Landivisiau doit dire non à la centrale » lui apporte son soutien total et appellera les opposants à se rassembler massivement lors de cette nouvelle convocation.**

Le Conseil Collégial de LDDNALC